

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 03 AVRIL 2026
A 18 HEURES 30

L'an deux mil vingt-six, le vendredi trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Barzan régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Christine PUGNET, Maire.

Présents : MM. PUGNET Christine, BLANC Angélique, COGNET Évelyne, BERTET Didier, MULTIER Pierre, BRISSET Serge, SIMONNET Sophie, GUÉRIN Aline.

Absent(s) excusé(s) : MM. MAIGRE Robert (pouvoir à Mme GUÉRIN Aline), GUSTAVE Gérard (pouvoir à Mme COGNET Évelyne), OUVRARD-HEFELE Geneviève (pouvoir à M. BRISSET Serge).

Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Aline.

Lecture est faite du précédent compte rendu de séance du **28 mars 2026**, qui est approuvé à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTE ET DÉSIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
N° 5_04_2026

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle souhaite avoir un Conseiller municipal délégué afin de faire la liaison entre les élus et la population.

Après renseignement pris, elle explique que le nombre de conseillers délégués par le maire n'est pas limité, la seule limite pourrait éventuellement être le montant de l'enveloppe indemnitaire.

Les délégations de fonction leur sont accordés par arrêté du maire.

Hormis le taux d'indemnités de fonction, le Conseil municipal n'a pas à intervenir dans leur désignation.

Leurs indemnités doivent être définies dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire. Désormais, le montant maximum de l'enveloppe indemnitaire est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le Conseil municipal peut désigner.

A noter qu'il n'y a aucune obligation de parité quant au choix des conseillers délégués, et qu'ils ne sont pas élus par le Conseil municipal comme les adjoints.

Madame le Maire indique qu'elle souhaite attribuer cette fonction à Madame Évelyne COGNET.

INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX
N° 6_04_2026

Les articles 1^{er} et 3 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ont revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants sont susceptibles de percevoir.

Ainsi, les nouveaux barèmes fixés aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT conduisent, respectivement, aux plafonds indemnitaires suivants, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) et en euros :

- Pour le maire :

<i>Population de la commune (en habitants)</i>	<i>Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)</i>	<i>Indemnité brute mensuelle (en euros)</i>
Moins de 500	28,1	1 155,06 €

- Pour les adjoints :

<i>Population de la commune (en habitants)</i>	<i>Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)</i>	<i>Indemnité brute mensuelle (en euros)</i>
Moins de 500	10,89	447,64 €

Madame le Maire ne souhaite pas appliquer le taux maximal fixé au titre des indemnités du maire et des adjoints, et propose de le réduire de façon à pouvoir réaliser une économie budgétaire tout en incluant un conseiller municipal délégué dans l'enveloppe globale.

Ainsi, les indemnités des élus municipaux seraient fixées aux taux suivants :

- Pour le maire :

<i>Population de la commune (en habitants)</i>	<i>Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)</i>	<i>Indemnité brute mensuelle (en euros)</i>
Moins de 500	25,3754	1 043,06 €

- Pour un adjoint :

<i>Population de la commune (en habitants)</i>	<i>Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)</i>	<i>Indemnité brute mensuelle (en euros)</i>
Moins de 500	8,1654	335,64 €

- Pour un conseiller municipal délégué :

<i>Population de la commune (en habitants)</i>	<i>Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)</i>	<i>Indemnité brute mensuelle (en euros)</i>
Moins de 500	8,1654	335,64 €

L'enveloppe globale brute mensuelle s'élèverait donc à 2 385,62 €, par rapport à l'enveloppe maximale fixée à 2 497,98 € (voir tableau annexe « Indemnités des élus municipaux »).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les indemnités des élus municipaux telles que fixées ci-dessus,
- affirme que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et/ou de l'indice brut,
- affirme que les crédits budgétaires seront inscrits annuellement sur chaque budget à venir au cours de la mandature.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE

N° 7_04_2026

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Elle l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le maire certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à l'unanimité :

- Madame le maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1°- de procéder à la signature des contrats d'emprunt destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

2°- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

3°- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

4°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

5°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

6°- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

7° - de notifier aux notaires l'application ou non du droit de préemption communal sur les ventes de biens, au vu des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

8° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 1 000,00 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

– Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

– Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Madame le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les délégations consenties au maire telle qu'énumérées ci-dessus,
- affirme que ces délégations sont consenties pour une durée d'un an, au terme duquel elles devront faire l'objet d'un renouvellement par délibération.

DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

N° 8_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les Commissions listées en tableaux annexes des Commissions communales.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

Il est donc procédé au vote à main levée pour les Commissions Communales, telles que décrites dans les tableaux annexes.

Le vote pour la Commission communale des impôts directs et le CCAS de Barzan est reporté car il manque des membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les Commissions communales et la désignation des membres telle qu'elle figure dans les tableaux annexes.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU SIVOS DES COMMUNES DE « ARCES – BARZAN – CHENAC SAINT SEURIN D'UZET - ÉPARGNES »

N° 9_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au SIVOS par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au SIVOS ; sont candidats :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
PUGNET Christine	COGNET Évelyne
GUÉRIN Aline	SIMONNET Sophie
BLANC Angélique	OUVRARD-HEFELE Geneviève

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au SIVOS des communes de « Arces – Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet - Épargnes ».

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU SIVU DE BARZAN - CHENAC

N° 10_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au SIVU par cinq délégués titulaires.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au SIVU ; sont candidats :

<i>Délégués titulaires</i>	
GUSTAVE Gérard	MULTIER Pierre
PUGNET Christine	BERTET Didier
COGNET Évelyne	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation des cinq délégués titulaires tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au SIVU de « Barzan - Chenac ».

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU SIVOM « ENFANCE JEUNESSE DE L'ESTUAIRE »

N° 11_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au SIVOM par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au SIVOM ; sont candidats :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
PUGNET Christine	SIMONNET Sophie
GUÉRIN Aline	OUVRARD-HEFELE Geneviève

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au SIVOM « Enfance Jeunesse de l'Estuaire ».

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU SIVU DU « COLLÈGE DE COZES »

N° 12_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au SIVU par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au SIVU ; sont candidats :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
BLANC Angélique	GUÉRIN Aline

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au SIVU du « Collège de Cozes ».

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU SYNDICAT MIXTE DU SITE DU FÂ

N° 13_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au Syndicat Mixte par cinq délégués titulaires.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au Syndicat Mixte ; sont candidats :

<i>Délégués titulaires</i>	
MULTIER Pierre	BRISSET Serge
PUGNET Christine	OUVRARD-HEFELE Geneviève
BERTET Didier	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation des cinq délégués titulaires tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au Syndicat Mixte du site du Fâ.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU SYNDICAT INFORMATIQUE

« SOLURIS »

N° 14_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au Syndicat Informatique par un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au Syndicat Informatique ; sont candidats :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégués suppléants</i>
GUÉRIN Aline	OUVRARD-HEFELE Geneviève
	BERTET Didier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation d'un délégué titulaire et deux délégués suppléants tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au Syndicat Informatique « SOLURIS ».

DÉSIGNATION D'UN ÉLECTEUR PRENANT PART A L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU

« SDEER »

N° 15_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune doit désigner un électeur chargé d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Cozes pour siéger au Comité Syndical du SDEER.

Il est donc procédé au vote à main levée pour désigner cet électeur ; est candidat :

<i>Électeur</i>
MULTIER Pierre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation d'un électeur tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au « SDEER ».

DÉSIGNATION D'UN ÉLECTEUR PRENANT PART A L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

N° 16_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune doit désigner un représentant au collège cantonal chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie.

Il est donc procédé au vote à main levée pour désigner ce représentant au collège cantonal ; est candidat :

<i>Représentant au collège cantonal</i>
MAIGRE Robert

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation d'un représentant au collège cantonal tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au Syndicat Départemental de la Voirie.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU « SIEMLFA 17 »

N° 17_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée au « SIEMLFA 17 » par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est donc procédé au vote à main levée pour les délégués siégeant au « SIEMLFA 17 » ; sont candidats :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
PUGNET Christine	BERTET Didier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision au « SIEMLFA 17 ».

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SIÉGEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

N° 18_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les commissions communales.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) comprend trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Il est donc procédé au vote à main levée pour désigner les délégués siégeant à la C.A.O. ; sont candidats :

<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
GUÉRIN Aline	SIMONNET Sophie
BERTET Didier	COGNET Évelyne
MULTIER Pierre	OUVRARD-HEFELE Geneviève

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la désignation des trois délégués titulaires et trois délégués suppléants tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS « TEMPÊTE » AUPRÈS D'ENEDIS

N° 19_04_2026

Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour procéder au vote à main levée, afin d'éviter le vote à bulletin secret pour toutes les structures syndicales et autres.

Vote : 11 voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention

La Commune est représentée auprès d'ENEDIS par deux référents « Tempête ».

Il est donc procédé au vote à main levée pour désigner les deux référents « Tempête » ; sont candidats :

<i>Référents « Tempête »</i>	
GUSTAVE Gérard	MULTIER Pierre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote la désignation des deux référents « Tempête » tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- charge Madame le Maire de notifier la présente décision à ENEDIS.

QUESTIONS DIVERSES :

Commissions de réflexion et de travail de la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique)
Les délégués des 33 communes de la CARA seront désignés après l'installation du Conseil Communautaire (élection du président et des vice-présidents), soit courant avril.

Comment participer aux commissions participatives ?

Après avoir acté toutes les commissions ; après avoir fait l'audit et poursuivre les travaux déjà en cours. Les questions peuvent être déposées pendant les permanences.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 09.

La Maire, Christine PUGNET

La secrétaire, Aline GUÉRIN










INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

(mandature 2026 - 2032)

1- Indemnité du Maire :

MAIRE	Population (nombre d'habitants)	Indemnité de base (en euros)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute maximale (en euros)	Taux voté par le Conseil Municipal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute du Maire (en euros)	Différence Taux maximal / Taux voté CM
	Moins de 500	4 110,52 €	28,1	1 155,06 €	25,3754	1 043,06 €	112,00 €
<i>Gain économisé</i>							112,00 €

2- Indemnité des Adjointes au Maire :

ADJOINTS	Population (nombre d'habitants)	Indemnité de base (en euros)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute maximale (en euros)	Taux voté par le Conseil Municipal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute du Maire (en euros)	Différence Taux maximal / Taux voté CM
1er Adjoint	Moins de 500	4 110,52 €	10,89	447,64 €	8,1654	335,64 €	112,00 €
2ème Adjoint	Moins de 500	4 110,52 €	10,89	447,64 €	8,1654	335,64 €	112,00 €
3ème Adjoint	Moins de 500	4 110,52 €	10,89	447,64 €	8,1654	335,64 €	112,00 €
<i>Gain économisé</i>							336,00 €

3- Indemnité du Conseiller délégué :

CONSEILLER DÉLÉGUÉ	Population (nombre d'habitants)	Indemnité de base (en euros)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute maximale (en euros)	Taux voté par le Conseil Municipal (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute du Maire (en euros)	Différence Taux maximal / Taux voté CM
	Moins de 500	4 110,52 €			8,1654	335,64 €	

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE GLOBALE DES INDEMNITÉS

Indemnités brutes maximales Maire + Adjointes (en euros)	2 497,98 €	Indemnités brutes votées Maire / Adjointes / Conseiller délégué (en euros)	2 385,62 €
--	-------------------	--	-------------------

COMMISSIONS COMMUNALES

1- COMMISSIONS PRINCIPALES

FINANCES / PERSONNEL		
FINANCES	Responsable	Serge BRISSET
	Membre	Robert MAIGRE
	Membre	Geneviève OUVRARD
	Membre	Christine PUGNET
PERSONNEL	Responsable	Pierre MULTIER
	Membre	Serge BRISSET

APPEL D'OFFRES		
APPEL D'OFFRES	Titulaire	Aline GUÉRIN
	Titulaire	Didier BERTET
	Titulaire	Pierre MULTIER
	Suppléant	Sophie SIMONNET
	Suppléant	Evelyne COGNET
	Suppléant	Geneviève OUVRARD

URBANISME VOIRIE / BÂTIMENTS SÉCURITÉ & DÉFENSE		
URBANISME	Responsable	Pierre MULTIER
	Membre	Christine PUGNET
VOIRIE	Responsable	Didier BERTET
	Membre	Sophie SIMONNET
BÂTIMENTS	Responsable	Aline GUÉRIN
	Membre	Pierre MULTIER
SÉCURITÉ & DÉFENSE	Responsable	Evelyne COGNET
	Membre	Didier BERTET

2- COMMISSIONS SECONDAIRES

ENFANCE & JEUNESSE CULTURE & PATRIMOINE CÉRÉMONIES ET FÊTES		
ENFANCE & JEUNESSE	Responsable	Angélique BLANC
	Membre	Aline GUÉRIN
CULTURE & PATRIMOINE	Responsable	Christine PUGNET
	Membre	Geneviève OUVRARD
CÉRÉMONIES ET FÊTES	Responsable	Pierre MULTIER
	Membre	Evelyne COGNET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SOLIDARITÉ		
C.C.A.S. & SOLIDARITÉ	Membre	Sophie SIMONNET
	Membre	Serge BRISSET
	Membre	Geneviève OUVRARD
	Membre	Evelyne COGNET
	Membre	Angélique BLANC
	Bénévole	Chantal GARÉCHÉ
	Bénévole	Mylène BODIN
	Bénévole	
	Bénévole	
	Bénévole	
	Bénévole	

COMMUNICATION TOURISME SITE INTERNET		
COMMUNICATION, TOURISME & SITE INTERNET	Responsable	Serge BRISSET
	Membre	Aline GUÉRIN
	Membre	Geneviève OUVRARD
	Membre	Angélique BLANC

IMPÔTS		
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS	Titulaire	
	Titulaire	
	Titulaire	
	Titulaire	
	Titulaire	
	Titulaire	
	Suppléant	
	Suppléant	
	Suppléant	
	Suppléant	
	Suppléant	

CIMETIÈRE		
CIMETIÈRE	Responsable	Evelyne COGNET
	Membre	Gérard GUSTAVE
	Membre	Aline GUÉRIN
	Membre	Sophie SIMONNET

AR Prefecture017-211700349-20260403-8_04_2026-DE
Reçu le 08/04/2026**VIE DU VILLAGE & ASSOCIATIONS**

VIE DU VILLAGE & ASSOCIATIONS	<i>Responsable</i>	Pierre MULTIER
	<i>Membre</i>	Geneviève OUVRARD
	<i>Membre</i>	Evelyne COGNET
	<i>Membre</i>	Sophie SIMONNET
	<i>Membre</i>	Aline GUÉRIN
	<i>Membre</i>	Angélique BLANC

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE	<i>Responsable</i>	Christine PUGNET
	<i>Membre</i>	Sophie SIMONNET
	<i>Membre</i>	Gérard GUSTAVE
	<i>Membre</i>	Robert MAIGRE
	<i>Membre</i>	Geneviève OUVRARD
	<i>Membre</i>	Serge BRISSET

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.	<i>Responsable</i>	Christine PUGNET
	<i>Membre</i>	Aline GUÉRIN
	<i>Membre</i>	Robert MAIGRE
	<i>Membre</i>	Didier BERTET
	<i>Membre</i>	Pierre MULTIER

**LUTTE CONTRE LES NUISIBLES
NUISANCES**

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES, NUISANCES	<i>Responsable</i>	Didier BERTET
	<i>Membre</i>	Gérard GUSTAVE
	<i>Membre</i>	Sophie SIMONNET
	<i>Membre</i>	Serge BRISSET
	<i>Membre</i>	

Le Maire est Président de toutes les Commissions

COMMISSIONS SYNDICALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION ET ORIENTATION SCOLAIRE

S.I.V.O.S. ARCES - BARZAN - CHENAC - ÉPARGNES	<i>Titulaire</i>	Christine PUGNET
	<i>Titulaire</i>	Aline GUÉRIN
	<i>Titulaire</i>	Angélique BLANC
	<i>Suppléant</i>	Evelyne COGNET
	<i>Suppléant</i>	Sophie SIMONNET
	<i>Suppléant</i>	Geneviève OUVRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BARZAN - CHENAC

S.I.V.U. DU PORT DES MONARDS	<i>Titulaire</i>	Gérard GUSTAVE
	<i>Titulaire</i>	Christine PUGNET
	<i>Titulaire</i>	Evelyne COGNET
	<i>Titulaire</i>	Pierre MULTIER
	<i>Titulaire</i>	Didier BERTET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLES ENFANCE - JEUNESSE DE L'ESTUAIRE

S.I.V.O.M. E/J ESTUAIRE	<i>Titulaire</i>	Christine PUGNET
	<i>Titulaire</i>	Aline GUÉRIN
	<i>Suppléant</i>	Sophie SIMONNET
	<i>Suppléant</i>	Geneviève OUVRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU COLLÈGE DE COZES

S.I.V.U. DU COLLÈGE	<i>Titulaire</i>	Angélique BLANC
	<i>Suppléant</i>	Aline GUÉRIN

SYNDICAT MIXTE DU SITE DU FÂ

S.M. DU SITE DU FÂ	<i>Titulaire</i>	Pierre MULTIER
	<i>Titulaire</i>	Christine PUGNET
	<i>Titulaire</i>	Didier BERTET
	<i>Titulaire</i>	Serge BRISSET
	<i>Titulaire</i>	Geneviève OUVRARD

SYNDICAT INFORMATIQUE

SOLURIS	<i>Titulaire</i>	Aline GUÉRIN
	<i>Suppléant</i>	Geneviève OUVRARD
	<i>Suppléant</i>	Didier BERTET

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

S.D.V. 17	<i>Électeur</i>	Robert MAIGRE
------------------	-----------------	---------------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES

S.I.E.M.L.F.A.	<i>Titulaire</i>	Christine PUGNET
	<i>Suppléant</i>	Didier BERTET

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

S.D.E.E.R.	<i>Électeur</i>	Pierre MULTIER
-------------------	-----------------	----------------

ENEDIS

TEMPÊTE	<i>Référent</i>	Gérard GUSTAVE
TEMPÊTE	<i>Référent</i>	Pierre MULTIER